

Evaluation, pédagogie et gestion du risque

par Christophe MICHEL*

Notre groupe de travail nourrit un certain pessimisme devant la possibilité de gérer certains risques, comme, par exemple, les risques financiers. La crise économique mondiale qui a déjà touché, en Europe, la Grèce, le Portugal et l'Espagne, semble très difficile à dompter. Il faut peut-être savoir rester humble devant certains risques et tâcher de ne maîtriser que ceux dont la maîtrise est à notre portée. Un participant émet, par ailleurs, l'idée qu'une société n'existe qu'à travers les risques qu'elle est capable de prendre.

Il semble aussi que la nature humaine ne permette pas vraiment d'entreprendre une vraie démarche de maîtrise des risques avant qu'un drame n'ait endeuillé ou atteint très durement la société. Le risque des *subprimes* avait été bien identifié, bien avant l'éclatement de la crise économique mondiale de 2008, mais rien n'avait été fait.

Les experts semblent perdre, peu à peu, leur crédit et leur légitimité, en des temps où il est possible d'embrasser toute la connaissance proposée par Internet en un clic de



© Bigot/ANDIA

« Les experts semblent perdre, peu à peu, leur crédit et leur légitimité, en des temps où il est possible d'embrasser toute la connaissance proposée par Internet en un clic de souris et de mettre au défi les bonnes paroles de l'Etat. Certains participants citent les exemples des antennes radio-émettrices ou des lignes électriques à haute tension ». Antenne relais de téléphonie mobile installée sur le gymnase d'un collège en 2002.

souris et de mettre au défi les bonnes paroles de l'Etat.

Certains participants citent les exemples des antennes radio-émettrices ou des lignes électriques à haute tension.

On a l'impression, du coup, d'assister à une démission des Etats, qui semblent se défausser soit sur un niveau décisionnel supérieur (l'Europe, par exemple), soit sur une autorité administrative indépendante.

Ainsi, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques n'est plus écouté. Les décisions prises ne sont plus les bonnes. Il reste cependant hasardeux d'attendre que le niveau international fixe des règles : il n'en existe toujours pas, en ce qui concerne le secteur du nucléaire (par exemple). Sur le terrain de la communication, les experts de l'Etat doivent apprendre à transmettre la logique de la réglementation et des contrôles exercés par l'Etat, et cela,

hors situation de crise.

La question de la nécessaire formation des ingénieurs de l'Etat a également été discutée : le rattrapage à effectuer

semble très important. La barre a été placée haut, les ONG disposant aujourd'hui, elles aussi, de compétences en la matière.

Les écoles d'ingénieurs pourraient inclure à leur cursus des cycles de doctorat traitant des risques associés aux nouvelles technologies.

Enchaînant sur la question des risques qui peuvent être inexistantes, une participante relève l'effet placebo de la croyance en un non-risque susceptible d'induire des effets physiologiques bien réels : ainsi, une femme allaitant son enfant et résidant à proximité d'un incinérateur d'ordures ménagères peut transmettre à son bébé les effets de sa peur, à travers un lait maternel empoisonné, si elle est persuadée de la nocivité de l'installation industrielle voisine.

Les participants tentent de mettre sur pied une méthode générique permettant de gérer les risques affectant la société. Il s'agit, tout d'abord, d'évaluer ces risques, en toute indépendance, transparence et honnêteté intellectuelle. Cette étape du processus rappelle la réflexion qui avait émergé durant notre séance du matin, au cours de laquelle les différents types de risques avaient été comparés.

Ainsi, des risques à fort retentissement médiatique ont appelé une démarche ferme et structurée de l'Etat : c'est le cas des suites de l'explosion de l'usine AZF de Toulouse (en 2001, qui causa 30 morts) ou de la tempête Xynthia (en juin 2010, qui fit 53 morts).

Pourtant (même si la comparaison est quelque peu morbide), ces événements dramatiques ne sont que marginaux si on les compare aux 4 000 victimes des accidents de la circulation enregistrés chaque année et ils semblent relativement moins importants face aux 80 000 décès annuels dus au tabagisme (en France).

Une tentative de priorisation de la maîtrise des risques pesant sur la société avec les moyens financiers et humains dont celle-ci dispose à cette fin pourrait ainsi appeler une analyse coût-bénéfice des actions de prévention des risques possibles, en cherchant à optimiser l'efficacité de la puissance publique.

Dans un second temps, il faut introduire une étape de débat : un débat public, pour un projet local, ou une intervention du Parlement, pour des débats d'envergure nationale. La priorité donnée aux risques est, en effet, toute subjective et relative : un participant évoque, par exemple, l'idée (qui avait effectivement été émise) d'élever la vitesse limite sur les autoroutes afin de favoriser la croissance économique du pays !

Enfin, une fois décidées, les règles doivent être mises en œuvre et leur application doit être contrôlée, ce rôle pouvant être assigné à une administration.

Les normes, les assurances et la réglementation sont des livrables possibles, qui gravitent autour de certains schémas. Mais les participants ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la réalité de l'utilité d'une autorité administrative indépendante (AAI), dans ce triptyque.

Les membres du groupe poursuivent le débat en s'intéressant aux parties prenantes de la maîtrise des risques. La décentralisation ne semble pas être allée au bout de sa logique, si bien que les élus restent en charge de la délivrance des permis de construire sur la base d'une prise en compte des risques portés à leur connaissance par l'Etat. Dès lors que l'Etat ne s'oppose pas à un projet de construction lors de l'étape de contrôle de sa légalité, son silence semble valoir accord tacite aux yeux des élus, ce qui leur fait endosser la responsabilité de tout événement tragique susceptible de survenir par la suite.

De l'avis de tous les participants, le partage des responsabilités semble à proscrire. Par contre, il pourrait être envisagé d'attribuer la responsabilité de la maîtrise de certains risques locaux à des groupements de collectivités ayant atteint une masse critique leur permettant de bénéficier d'une expertise suffisante (comme, par exemple, les conseils généraux, de taille départementale).

Enfin, les syndicats ne donnent pas (en général) l'impression qu'ils jouent pleinement leur rôle de parties prenantes dans la maîtrise des risques. Les participants évoquent l'idée d'impulser la création d'organismes (financés par les entreprises, tout en restant autonomes) qui combleraient ce manque et développeraient des compétences pointues en matière de maîtrise des risques.

Ils s'accordent cependant à dire qu'ils viennent, ce faisant, de céder derechef à la tentation bien française de créer une nouvelle entité parapublique, avec un impôt supplémentaire à la clé, qui ne semble pas particulièrement opportun en ces temps de crise.

C'est un peu dans la même veine que l'hypothèse de la création d'une haute autorité des risques a été soulevée...

Note

* Chef du service risques à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Nord-Pas-de-Calais.